

Introduction

Ce manuel a été conçu à l'intention des enseignant(e)s qui recherchent des outils pour enseigner les droits de l'enfant aux élèves des écoles élémentaires et primaires. Il comprend les principaux éléments suivants :

- neuf petits modules de quatre leçons chacun pour les élèves des neuf premières années de la scolarité,
- des instructions détaillées sur les leçons pouvant servir aux débutants ou être utilisées dans la formation des enseignant(e)s,
- un plan de cours placé en tête de chaque module indiquant les questions et tâches principales de chaque leçon,
- une approche de l'apprentissage basée sur des tâches et axée sur la résolution de problèmes et l'apprentissage par l'exemple, afin de soutenir l'apprentissage conceptuel, la formation des compétences et le développement des valeurs et attitudes des élèves,
- conformément aux principes essentiels de l'éducation à la citoyenneté démocratique (ECD), des méthodes et contextes d'apprentissage ouvert, fondé sur la coopération, visant à soutenir le contenu et les principes de l'enseignement sur les droits de l'enfant (apprentissage par, sur et pour les droits de l'enfant),
- un outil pour soutenir la réflexion et la discussion en classe (voir plus loin),
- une annexe incluant des matériaux pour l'enseignement et la poursuite de l'étude des droits de l'enfant.

Cadre conceptuel

Les enfants doivent apprendre à connaître leurs droits mais ils doivent aussi apprendre à apprécier la valeur de ces droits et à les appliquer. A cette fin, l'école doit autoriser un large éventail d'expériences d'enseignement et d'apprentissage des droits de l'enfant que l'on peut résumer à l'aide des trois catégories essentielles de l'ECD :

- apprendre sur les droits de l'enfant. Les élèves apprennent à connaître et à comprendre quels sont leurs droits (connaissance et compréhension). Apprendre «sur» les droits de l'enfant passe par l'enseignement dans une classe particulière, effectué par un(e) enseignant(e) particulier (particulière) chargé(e) d'une tâche d'enseignement spécifique ;
- apprendre par les droits de l'enfant. Les élèves apprennent à mettre en pratique les droits de l'enfant en tant que principes régissant la vie en classe et la vie au sein de la communauté scolaire (attitudes, valeurs et compétences) ;
- apprendre pour les droits de l'enfant. Les élèves sont encouragés à utiliser effectivement leurs droits en classe et à l'école. Ils sont ainsi préparés à exercer leur futur rôle de citoyens informés et actifs au sein d'une communauté démocratique (participation, tant à l'école que dans la vie adulte). Apprendre dans un esprit conforme aux droits de l'enfant et aux droits de l'homme («apprendre par») et apprendre comment participer à la vie de la communauté démocratique («apprendre pour») exigent un véritable engagement de la part de l'ensemble de la communauté scolaire. Tous les enseignant(e)s et chefs d'établissements ont à cet égard un rôle à jouer, de même que les élèves et les parents d'élèves.

Les trois dimensions de l'ECD se soutiennent et se complètent l'une l'autre. Ce manuel montre comment les appliquer en pratique. L'«apprentissage par» les droits de l'enfant nécessite de choisir soigneusement des méthodes d'enseignement permettant aux élèves de faire l'expérience de l'école

comme d'une mini-communauté régie par les principes des droits de l'homme et des droits de l'enfant. Les enfants, par exemple, doivent sentir qu'ils sont respectés en tant qu'individus et que leur opinion est prise en compte dans les discussions ou les processus de décision. Cette expérience doit aussi donner matière à réflexion ; ainsi, le lien entre l'expérience concrète des élèves et leurs informations et réflexions à propos des droits de l'homme et des droits de l'enfant pourra être maintenu. C'est cela qui constitue l'«apprentissage sur» les droits de l'enfant.

Apprendre à partir d'exemples (approche inductive)

Ce manuel s'appuie sur l'approche inductive classique de l'enseignement par l'exemple. L'étude ou l'expérience concrète d'un ou de plusieurs exemples permettent aux élèves de saisir un principe général ou une notion abstraite. Ce manuel met en pratique les trois étapes que doivent suivre les enseignant(e)s pour enseigner par l'exemple :

1. L'enseignant(e) choisit soigneusement un exemple et décide des moyens et méthodes de présentation de cet exemple aux élèves.
2. Des phases de discussion et de réflexion permettent ensuite aux élèves de parvenir à une compréhension générale des idées essentielles illustrées par l'exemple et de bien saisir les notions correspondantes.
3. Les élèves appliquent les notions et catégories qu'ils ont acquises au cours de ce travail.

Afin d'aider l'enseignant(e) à mener à bien la deuxième étape, une même matrice reprenant les trois dimensions de l'ECD et de l'éducation aux droits de l'enfant est utilisée dans tous les modules du manuel. Des questions sont proposées pour guider la réflexion des élèves en classe. L'effort de réflexion des élèves est important car les objectifs d'apprentissage ne doivent pas rester implicites dans l'esprit de l'enseignant(e) ou celui des élèves mais être exprimés par les élèves dans leur propre langue comme quelque chose qu'ils ont compris, dont ils ont fait l'expérience concrète, à quoi ils ont été formés ou qu'ils souhaitent mettre en pratique à l'avenir. En partageant leurs idées en classe, les élèves tirent profit de la compréhension mutuelle et l'ensemble de la classe en bénéficie.

Le processus d'apprentissage sera d'autant plus pertinent et efficace que les élèves sauront ce qu'ils apprennent et comment et pourquoi ils reçoivent certains éléments d'information et doivent apprendre des concepts, des catégories, des compétences ou des modes et principes de comportement dans une communauté démocratique. Par conséquent, les phases de réflexion et de discussion doivent non seulement tirer des conclusions générales sur la base d'exemples concrets, mais aussi aborder l'ensemble du processus d'apprentissage. Dans une optique constructive, l'élève doit prendre conscience de sa propre approche de l'apprentissage en général et découvrir le type d'apprenant qu'il est, ainsi que ses points forts et les besoins d'apprentissage qui sont les siens. Le fait d'enseigner dans un esprit conforme aux droits de l'homme («enseigner par») doit inciter les enseignant(e)s à donner aux apprenants la place et le temps nécessaires pour que ceux-ci puissent apprendre en se fiant à leurs propres besoins. Ceci les aidera aussi à prendre conscience de leur profil spécifique d'apprenant en tant qu'élément de leur identité individuelle.

Dans une perspective démocratique, il est préférable que l'enseignant(e) ne garde pas pour lui (elle) l'objectif d'apprentissage mais en fasse part aux élèves, afin de faire de l'organisation même des cours un exercice de pratique de la démocratie et de la décision démocratique.

Enfin, cette forme de méta-apprentissage des droits de l'enfant pourra servir de modèle pour apprendre aux élèves à organiser leur propre processus d'apprentissage. Dans les sociétés modernes, les processus de changement, qu'il s'agisse des changements liés à la mondialisation, la technologie, l'économie ou l'environnement, deviennent de plus en plus dynamiques et complexes. Ceci pose de nouveaux défis aux générations futures : pour réussir professionnellement et participer aux processus de décision, elles devront s'engager dans un processus d'apprentissage tout au long de la vie et résoudre des problèmes que l'école ne peut aujourd'hui prévoir. De ce fait, les élèves doivent devenir des champions de l'apprentissage coopératif, du travail sur des projets, de l'évaluation des

processus et de la résolution des problèmes. Dans ce manuel, nous proposons des outils pour aider les élèves à faire quelques pas sur cette voie au début de leur vie d'apprenants.

Pour aider l'enseignant(e), chaque description de cours comporte un tableau proposant plusieurs questions essentielles dont il pourra se servir pendant les phases de réflexion. Cet outil est placé en tête de chapitre.

Le cadre qui a été envisagé pour que cet outil tienne compte des différents aspects des processus d'apprentissage pendant les cours sur les droits de l'enfant est le suivant :

L'enseignant(e), tout comme les élèves, doit réfléchir à ce que les élèves ont appris. La première série de questions s'adresse à l'enseignant(e). Les questions de la seconde série sont formulées de façon à être posées directement aux élèves, mais elles abordent les mêmes notions d'apprentissage. L'enseignant(e) doit s'efforcer de prévoir les réponses des élèves à ces questions.

| Questions clés pour réfléchir aux droits de l'enfant à la fin de la leçon | | |
|--|--|--|
| « Apprendre sur » | « Apprendre par » | « Apprendre pour » |
| <i>Enseignant(e)</i> | | |
| Quelles sont les connaissances actuelles des élèves sur les droits de l'enfant ? | Dans quelle mesure les principes des droits de l'enfant ont-ils été observés en classe et par la communauté scolaire ? | Apprendre comment agir en dehors de l'école : qu'est-ce que les élèves ont appris d'utile pour leur vie future ? |
| <i>Elèves</i> | | |
| Qu'ai-je appris sur les droits de l'enfant ? | Comment ai-je fait l'expérience des droits de l'enfant en classe ? | Quel genre d'action suis-je capable de faire maintenant ? |

Comme le verra l'utilisateur du manuel, les outils accompagnant les présentations de cours proposent des réponses d'enseignant(e)s ou d'élèves. Ce mode de présentation a été adopté afin de montrer comment l'utiliser et quels résultats en attendre en classe. Bien entendu, l'enseignant(e) est libre de répondre aux questions de façon différente ; quant aux élèves, ils ne donneront aucune « mauvaise » réponse aux questions portant sur leur expérience (« apprendre par ») ou sur les moyens de mettre en pratique ce qu'ils auront appris (« apprendre pour »). Quoi qu'il en soit, leurs réponses contribueront à l'évaluation des leçons et aideront l'enseignant(e) à améliorer son travail. Les matériaux recueillis grâce à cet outil de réflexion pourront aussi être utilisés dans des portfolios d'élève ou d'enseignant(e).

Un apprentissage fondé sur les tâches et de nouveaux rôles pour les enseignant(e)s

Les modules sont conçus comme de petits projets. Les élèves sont confrontés à des problèmes inhérents au travail en projet, comme la matière à étudier, l'organisation du travail, la communication, l'organisation du temps. En trouvant les moyens de résoudre chacun de ces problèmes, les élèves développent une gamme étendue de compétences (apprentissage fondé sur les tâches).

Dans le Module 1, les enfants doivent créer une fleur portant leur nom et leur photo. Ils sont libres de décider, par exemple, comment concevoir cette fleur, où trouver les matériaux nécessaires, comment obtenir une photo et comment organiser le temps de travail nécessaire. De cette façon, les enfants apprennent « en travaillant » mais l'enseignant(e) doit réfléchir soigneusement à la manière d'encadrer cette tâche, en répondant notamment aux questions suivantes : de combien de temps disposeront les enfants ? Quels matériaux dois-je leur fournir ? Dois-je leur apporter certaines parties de fleurs déjà prêtes à l'emploi ? (voir les variantes prévues dans le Module 1).

Cet exemple montre que, à un âge très précoce, les enfants sont encouragés à prendre la responsabilité de leur travail en classe dès lors qu'ils partagent cette responsabilité avec l'enseignant(e). Ce type d'expérience d'apprentissage est important pour que les élèves soient à même de préparer leur travail de façon plus indépendante à un stade plus avancé.

Dans l'éducation aux droits de l'enfant, en tant que domaine particulier de l'ECD, l'enseignant(e) doit remplir toute une gamme de rôles et mener plusieurs activités à la fois.

L'enseignement « sur » les droits de l'enfant correspond à la fonction classique d'instruction et d'information – sous forme d'un exposé oral, d'une tâche de lecture ou d'une projection vidéo, par exemple. L'enseignement « par » et « pour » les droits de l'enfant, par contre, exige de l'enseignant(e) qu'il s'engage dans son comportement et sa personnalité en tant que modèle pour les enfants. Ceux-ci jugeront le message d'un adulte d'autant plus crédible que son comportement est conforme à ce message, notamment le ton de sa voix, la compréhension ou la tolérance dont il fait preuve, son sens de l'équité ou les encouragements qu'il donne. Comme on le verra, dans tous les modules de ce livre, il existe un lien étroit entre méthode d'enseignement et d'apprentissage et contenu à traiter. L'apprentissage fondé sur les tâches nécessite une préparation soignée de la part de l'enseignant(e), qui pourra ensuite avoir l'air moins actif en classe. Toutefois, pendant leur travail, l'enseignant(e) devra observer attentivement les élèves afin d'identifier leurs compétences et leurs besoins d'apprentissage, en termes de connaissance, de compréhension et de développement de certaines attitudes et valeurs.

Remerciements des auteurs

Une première édition de ce livre a été réalisée sur l'initiative de l'Institut pédagogique de Banja Luka (Bosnie-Herzégovine). Plusieurs enseignant(e)s en ont testé une version provisoire dans leurs classes de la République serbe (Republika Srpska – RS) de Bosnie-Herzégovine. Cette version a ensuite été discutée et améliorée au cours d'une série de séminaires de formation. Nous souhaitons donc remercier en premier lieu M. Sdravko Sunkic, qui était alors chef de l'Institut pédagogique de Banja Luka. Sans son initiative et son soutien, ce projet n'aurait pu voir le jour. Nous remercions également l'équipe d'enseignant(e)s de RS dont l'engagement et l'enthousiasme ont fortement contribué à faire de ce manuel un outil à même de répondre aux besoins des praticiens en classe :

M^{me} Ilijana Vidakovic, M^{me} Danica Krunic, M^{me} Ljiljana Majstorovic, M^{me} Mira Kuruzovic, M. Zoran Blagojevic, M. Ljubomir Umicevic, M^{me} Sandra Novakovic, M^{me} Zora Dogan, M. Bratislav Dangubic, M. Dragan Popovic, M^{me} Dubravka Banjac, M. Milan Mikelic, M^{me} Jasna Zaric, M^{me} Marica Micic, M. Dragoslav Mihajlovic, M^{me} Miladinka Music, M. Milorad Stevovic, M^{me} Vukola Sekulovic, M^{me} Jelena Cicovic, M^{me} Zara Lunjic, M^{me} Maja Mitrasevic et M^{me} Vesna Rokvic.

Cette série de manuels sur l'ECD est l'aboutissement d'une série de projets de formation des enseignant(e)s organisés pendant une dizaine d'années en Europe du Sud-Est et de l'Est par le Conseil de l'Europe. Nous remercions donc nos partenaires du Conseil de l'Europe qui ont soutenu et encouragé la réalisation de ces manuels : M^{me} Ólöf Ólafsdóttir, M. Christopher Reynolds et M. Emir Adzovic.

Zurich et Weingarten, février 2006

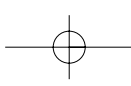
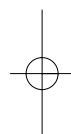
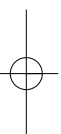
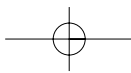
Rolf Gollob et Peter Krapf

Première partie

Modules d'enseignement sur les droits de l'enfant pour les classes de niveau 1 à 9¹

| | Projet | Notions essentielles | Développement des compétences |
|----------|--|--|---|
| Module 1 | J'ai un nom – Nous avons une école | Individu et collectivité Droit à l'éducation | |
| Module 2 | Un nom, ce n'est pas seulement des lettres ! | Personnalité | |
| Module 3 | Nous sommes tous des magiciens ! | Problème Droits de l'enfant : grandir en bonne santé, dans la liberté et la dignité | Jeux de rôle |
| Module 4 | Nos droits : un trésor qui nous appartient | Droits de l'enfant | Coopération |
| Module 5 | Nous décidons des règles à appliquer en classe | Société Droits, devoirs et règles Discipline, liberté et ordre | Faire des choix Négociation Coopération Défendre les valeurs qu'on a choisies |
| Module 6 | Les droits de l'enfant : une œuvre d'art ! | Principes fondamentaux des droits de l'enfant | Préparer un projet |
| Module 7 | Ce que je souhaite, est-ce aussi ce dont j'ai besoin ? | Désirs et besoins, tant matériels qu'immatériels | Parvenir à un accord |
| Module 8 | Je fais ma propre affiche ! | Violation et protection des droits de l'enfant | Organisation du travail en équipe Réflexion et commentaires sur son propre travail Conception d'un projet |
| Module 9 | Pourquoi devons-nous obéir à des règles ? | Raison d'être des règles et des lois L'école en tant que petite communauté | Réflexion critique |

1. Les neuf modules correspondent aux neuf années d'école obligatoire. Pour la plupart des élèves, l'école commence entre 6 et 7 ans et s'achève à 15 ou 16 ans. Le passage d'un système d'enseignant par classe à un système d'enseignant par discipline varie d'un Etat membre du Conseil de l'Europe à l'autre. Dans certains pays, la première phase (classes dites du primaire en France, où il n'y a qu'un seul enseignant) ne dure que quatre ans, alors que, dans d'autres, elle peut avoir une durée de cinq ou six ans. De ce fait, la phase durant laquelle les enseignants par discipline officient (classes dites du cycle de l'enseignement secondaire en France) peut varier dans la durée. Doivent également être prises en compte les variations de dénomination pour les différents niveaux scolaires. Cependant, toutes ces particularités n'ont aucune influence sur l'utilisation des unités proposées dans ce manuel.



Les quatre principes fondamentaux de la Convention relative aux droits de l'enfant²

I. JOUER UN RÔLE : DROIT DE L'ENFANT À PARTICIPER

| | |
|------------|--|
| Article 3 | Priorité des besoins de l'enfant dans les décisions politiques et la législation |
| Article 12 | Liberté d'opinion et droit d'être entendu sur toute question l'intéressant |
| Article 13 | Liberté d'expression |
| Article 14 | Liberté de pensée, de conscience et de religion |
| Article 15 | Liberté d'association et liberté de réunion pacifique |
| Article 16 | Protection de la vie privée |
| Article 17 | Accès aux médias et aux sources d'information |

II. DÉVELOPPER SES POTENTIALITÉS : DROIT DE L'ENFANT À L'ÉPANOUISSEMENT PERSONNEL

| | |
|------------|---|
| Article 5 | Protection des droits des parents |
| Article 7 | Protection du droit de l'enfant à un nom et de son droit à acquérir une nationalité |
| Article 8 | Protection de l'identité de l'enfant |
| Article 10 | Mesures pour faciliter la réunification familiale |
| Article 21 | Contrôle de l'adoption |
| Article 23 | Mesures spéciales en faveur des enfants handicapés |
| Article 28 | Droit à l'éducation |

III. BIEN VIVRE : DROIT DE L'ENFANT AU BIEN-ÊTRE

| | |
|------------|--|
| Article 6 | Protection de la survie et du développement de l'enfant |
| Article 9 | Principe de non-séparation d'avec les parents |
| Article 18 | Responsabilité des parents et des représentants légaux de l'enfant |
| Article 24 | Protection de la santé et de l'accès aux soins de santé |
| Article 26 | Sécurité sociale |
| Article 27 | Droit à un niveau de vie suffisant |
| Article 31 | Droit au repos et aux loisirs |

IV. ÊTRE À L'ABRI DES MAUVAIS TRAITEMENTS : DROIT DE L'ENFANT À LA PROTECTION

| | |
|------------|--|
| Article 2 | Principe de non-discrimination |
| Article 11 | Protection contre le kidnapping et l'enlèvement |
| Article 19 | Protection contre toutes formes de violence et de négligence |
| Article 20 | Protection des enfants privés de famille |
| Article 22 | Protection des enfants réfugiés |
| Article 32 | Protection contre l'exploitation économique |
| Article 33 | Protection contre les drogues |
| Article 34 | Protection contre l'exploitation sexuelle |
| Article 35 | Protection contre la vente ou la traite d'enfants |
| Article 36 | Protection contre toutes les autres formes d'exploitation |
| Article 37 | Protection contre la torture et les traitements cruels |
| Article 38 | Guerres et conflits armés |
| Article 39 | Réadaptation sociale des enfants victimes |
| Article 40 | Traitement pénal des enfants |

2. Voir *Dites-le avec des mots simples ! Une édition canadienne non conventionnelle pour les jeunes de la Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant*, dont le texte complet est reproduit en annexe, page 83.

